



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada



Canada

(11) (3 in one)
966

LA LIGUE DES DROITS DU FRANÇAIS

*Son but, ses méthodes d'action et les résultats
obtenus.—Lettre de S.-E. le cardinal Bégin*

*Rapport de M. le Dr Gauvreau, secrétaire
de la ligue*

La Ligue des Droits du Français s'avance dans sa deuxième année d'existence avec un regain de force et de vitalité. Les coups qu'elle a reçus, dès sa naissance, ne l'ont pas empêchée de grandir. Alerté, elle poursuit son oeuvre, sans plus se soucier des défiances qu'elle rencontre qu'elle ne s'est attardée aux clameurs fanatiques l'accueillant à ses débuts.

Issue d'une pensée patriotique, à l'époque enthousiaste du Congrès de la Langue Française à Québec, la Ligue des Droits du Français est absolument autonome, existe avec des statuts et des règlements qui lui sont propres, poursuit par des moyens spéciaux les revendications des droits de la langue française au Canada, et s'attache à épurer des anglicismes qui les inondent ces domaines qu'elle affectionne davantage : le commerce et l'industrie.

C'est Pierre Homier, journaliste montréalais, qui, le premier, fit voir, avec talent et conviction, combien l'industrie et le commerce sont, au Canada, de dangereux ennemis de la langue française. Dans une série d'articles parus dans "Le Devoir" et publiés en brochure par la Ligue des Droits du Français, il exposa, selon le témoignage que vient d'en donner l'"Univers", de Paris, la vraie situation, stigmatisa ceux qui l'avaient créée, et fit appel pour la réformer à toutes les bonnes volontés. Sa parole revendicatrice trouva écho chez un groupe de patriotes ardents et convaincus avec lesquels il fonda, le 11 mars 1913, "La Ligue des Droits du Français".

LE BUT DE LA LIGUE.

"Quel est le but de cette Ligue ?" C'est, disent ses statuts, de rendre à la langue française, dans les différents domaines où s'exerce l'activité des Canadiens-français, et particulièrement dans le commerce et l'industrie, la place à laquelle elle a droit. Ses moyens d'action sont : les conférences, les tracts, l'établissement de listes blanches où sont inscrits les noms des industriels et des marchands qui respectent et reconnaissent les droits du français, un service de rédaction et de traduction d'annonces et de catalogues, des démarches officielles dans l'intérêt de la langue, etc.

"Qu'a fait la Ligue durant sa première année d'existence ?" D'abord, elle s'est organisée sur des bases solides. Puis, elle n'a recherché comme membres que des travailleurs et des convaincus, se souciant peu du nombre, visant davantage à la qualité. Sa propagande a été pour ainsi dire nulle, mais sitôt constituée, elle s'est appliquée au travail, à l'action, forte de sa cohésion, régie par un comité de six membres directeurs.

Dans le cours de l'année, ce Comité directeur a, pour ainsi dire, siégé en permanence, chacun de ceux qui le composent s'efforçant en toute occasion d'observer, dans les journaux et les revues, aux devantures des magasins, sur les maisons de commerce et les édifices publics, partout, ce qui trahit notre langue et ce qui la met en relief. D'autres, et en grand nombre que j'appellerais volontiers les mem-

bres bénévoles de la Ligue des Droits du Français, stimulés par l'exemple, et encouragés par nos interventions parfois hardies, le plus souvent discrètes et ignorées, ont fourni leur large part d'observations et de suggestions, tenant constamment à l'oeuvre un secrétaire qui ne demande pas mieux. Il serait inopportun et sûrement indiscret de révéler au public tous les détails de nos interventions. Des points et des virgules que nous retranchons sur une enseigne ou que nous ajoutons dans un cliché, une tournure de phrase française que nous substituons à l'anglicisme d'une annonce, n'intéressent guère; c'est pourtant de là que dépend, souvent, l'estime de ceux qui nous jugent par nos façades, et, dans une large mesure, l'intégrité de l'esprit de notre race.

SOURCES ET MOYENS D'ACTION.

Sources et moyens ordinaires d'action. Pour les bien connaître, il faudrait voir ces coins d'enveloppes, ces feuilles de calepin, ces mots écrits à la course sur la rue, en tramways, dans l'anti-chambre d'un bureau ou sur les places publiques pour signaler à la ligue une bonne action à faire, une intervention utile, une protestation d'urgence, un conseil à donner.

C'est le côté gai de notre oeuvre, mettant à contribution le moindre effort et les moindres talents, dont le résultat, quelquefois, est d'une importance extraordinaire.

Entre mille, en voici un exemple : un brave ouvrier canadien-français nous transmet, un jour, une demande d'abonnement à la *Gazette du Travail*, publiée par le Gouvernement d'Ottawa. Cette demande était écrite en très mauvais français et signée par l'un des chefs du département. Tout de suite nous adressons à ce chef les félicitations de la Ligue pour avoir compris, en homme d'affaires intelligent, que pour obtenir une clientèle française il faut s'adresser à cette clientèle en français. Nous lui faisons remarquer, cependant, que sa lettre circulaire est écrite en français détestable, et qu'il faudrait la faire rédiger par un secrétaire connaissant bien les deux langues. A notre grande surprise, le sous-ministre du département nous répondit lui-même qu'en effet ses formules étaient mal rédigées, qu'il agréait

nos remarques, nous en remerciait, et qu'il allait substituer à toutes les formules de son département les formules françaises dont la Ligue n'aurait pas à se plaindre. Cette réponse du sous-ministre était rédigée dans un excellent français.

Nous n'avons pas la naïveté de croire qu'une telle promesse sera aussitôt mise à exécution, ni qu'elle constitue un contrat. Notre rôle, en bien des circonstances, consiste à rafraîchir la mémoire de ceux qui négligent leurs promesses.

Notre correspondance est classée à l'américaine, de sorte qu'une observation qui nous est faite sollicite longtemps notre attention. Nous attendons le moment favorable, qui finit presque toujours par se présenter.

Le nombre d'enseignes que nous avons fait rédiger en bon français est presque incalculable. Il n'y a qu'à attirer discrètement l'attention des gens pour obtenir ce que l'on veut. C'est la conclusion à laquelle en est arrivée notre Ligue en réclamant le respect de la langue française dans les petites choses.

Si nous signalons ces détails, c'est pour montrer la force des volontés unies pour une action commune. Isolée, une intervention ne compte pas. Unis les uns aux autres et toujours faits au nom d'une association connue et respectée, les moindres actes deviennent une puissance dont on ne connaît que plus tard la portée.

EXPOSITION DE CATALOGUES.

"Exposition de catalogues". Pour illustrer notre propagande et manifester aux indifférents et aux incrédules l'à-propos sion la nécessité de nos initiatives, comme pour reconforter les dévoués et les convertis de la première heure, nous avons fait, dans la semaine du 15 mai 1915, une exposition de calendriers et de catalogues français. Grâce à l'amabilité de M. L.-J.-A. Derôme, de la rue Notre-Dame, l'une des grandes vitrines de son bel établissement fut ornée de centaines de calendriers et de catalogues apportés de nos bureaux.

Nous poursuivions un double but : Convaincre les fournisseurs de l'importance de l'annonce française, et faire soupçonner aux consommateurs que les annonces sont des moyens d'anglicisation lente mais sûre, jusque dans la famille.

Sans doute, l'épicier, le boulanger, l'industriel et le marchand de nou-

Ligue des Droits du Français

STATUTS

ART. I.—Il est formé entre les personnes qui adhèrent aux présents statuts une Association appelée : *LIGUE DES DROITS DU FRANÇAIS*. Elle a son siège social à Montréal.

ART. II.—La *LIGUE DES DROITS DU FRANÇAIS* a pour but de rendre à la langue française, dans les différents domaines où s'exerce l'activité des Canadiens-français, et particulièrement dans le commerce et l'industrie, la place à laquelle elle a droit.

ART. III.—Ses moyens d'action sont notamment : les conférences, les tracts, l'établissement de *LISTES BLANCHES* où seront inscrits gratuitement les noms des industriels et des marchands qui reconnaissent et respectent les droits du français, un service de rédaction et de traduction d'annonces et de catalogues, des démarches officielles dans l'intérêt de la langue, etc., etc.

ART. IV.—La Ligue se compose de membres adhérents, de membres coopérateurs, de membres fondateurs.

On devient membre "adhérent" en s'engageant à remplir les obligations que prescrit la Ligue et en versant une cotisation annuelle d'une piastre (\$1.00). (Cette cotisation donne droit aux tracts que publiera la Ligue).

Les membres "coopérateurs" sont ceux qui comprennent les nécessités de la propagande générale de la Ligue et veulent y coopérer en élevant d'eux-mêmes le chiffre de leur cotisation annuelle à cinq piastres (\$5.00).

Sont déclarés membres "fondateurs" les adhérents qui versent une somme de vingt-cinq piastres (\$25.00) au minimum.

Les cotisations annuelles sont payables la première semaine de janvier.

ART. V.—Les obligations imposées par la Ligue à ses membres sont les suivantes:—

1)—Suivant le double voeu adopté par le Premier Congrès du Parler français au Canada:

a)—Se servir généralement de la langue française dans ses relations d'affaires et de commerce, même avec les maisons anglaises.

b)—Encourager de préférence les maisons de commerce et d'industrie où l'on reconnaît et respecte les droits de cette langue.

2)—Travailler, dans le milieu où l'on vit, à faire disparaître les usages contraires ou nuisibles aux droits de la langue française.

3)—Collaborer à l'action générale de la Ligue, par exemple: suivre ses directions, lui signaler des cas dont elle devrait s'occuper, etc.

ART. VI.—La Ligue est dirigée par un comité composé de six membres. Il se renouvelle par tiers tous les deux ans. Le comité présente alors lui-même aux suffrages des membres de la Ligue quatre candidats dont les deux officiers sortant de charge.

Pour autres renseignements s'adresser au secrétaire de la Ligue, M. le docteur JOSEPH GAUVREAU, chambre 26, 30 rue Saint-Jacques.

AC
A7
L71
WOOD
Pa a

Ligue des Droits du Français

STATUTS

ART. 1. - La Ligue des Droits du Français est une association de personnes physiques et morales, sans but lucratif, ayant pour objet la défense des intérêts matériels et moraux de la population française en France et à l'étranger.

ART. 2. - La Ligue des Droits du Français est une association à but non lucratif, dont le but est de défendre les intérêts matériels et moraux de la population française en France et à l'étranger.

ART. 3. - La Ligue des Droits du Français est une association à but non lucratif, dont le but est de défendre les intérêts matériels et moraux de la population française en France et à l'étranger.

ART. 4. - La Ligue des Droits du Français est une association à but non lucratif, dont le but est de défendre les intérêts matériels et moraux de la population française en France et à l'étranger.

ART. 5. - La Ligue des Droits du Français est une association à but non lucratif, dont le but est de défendre les intérêts matériels et moraux de la population française en France et à l'étranger.

ART. 6. - La Ligue des Droits du Français est une association à but non lucratif, dont le but est de défendre les intérêts matériels et moraux de la population française en France et à l'étranger.

ART. 7. - La Ligue des Droits du Français est une association à but non lucratif, dont le but est de défendre les intérêts matériels et moraux de la population française en France et à l'étranger.

ART. 8. - La Ligue des Droits du Français est une association à but non lucratif, dont le but est de défendre les intérêts matériels et moraux de la population française en France et à l'étranger.

ART. 9. - La Ligue des Droits du Français est une association à but non lucratif, dont le but est de défendre les intérêts matériels et moraux de la population française en France et à l'étranger.

ART. 10. - La Ligue des Droits du Français est une association à but non lucratif, dont le but est de défendre les intérêts matériels et moraux de la population française en France et à l'étranger.

996
171
(3)

veautés qui, bien que Canadiens-français, distribuent à leurs clients des calendriers anglais, ne se doutent pas de l'oeuvre anti-nationale qu'ils accomplissent. Ceux qui les reçoivent ne soupçonnent pas davantage le rôle néfaste que joue l'affiche anglaise. Par notre exposition nous voulions éclairer les uns et les autres. Les bons patriotes se sont convaincus qu'il fallait préférer un calendrier français, et plusieurs négociants, soucieux des susceptibilités de la clientèle, ont distribué des calendriers français. Les imprimeurs se sont émus d'une telle initiative et ont demandé à la Ligue de leur expliquer ses desirs; le résultat fut, qu'au mois de septembre, nous étions en état de publier une liste blanche de vingt imprimeurs qui annonçaient des calendriers rédigés en français.

Nous n'entendons pas arrêter là nos efforts. Il est de bonne guerre, croyons nous, de faire comprendre à nos compatriotes qu'ils ne doivent pas céder aux sollicitations de ceux qui, ne parlant pas notre langue, croient nous attirer sans l'apprendre. C'est faire oeuvre nationale que de ne pas permettre à une langue étrangère de s'infiltrer, goutte à goutte, dans l'esprit de nos enfants, par un moyen apparemment aussi inoffensif que l'affiche ou le calendrier, mais d'une action si puissante en réalité.

COMITE D'ETUDES.

"Comité d'Etudes". C'est lui qui fait notre force, qui suscite ou encourage les initiatives. D'anciens professeurs, laïques et religieux, en font partie. Des hommes de tous les métiers y sont adjoints.

"Nos listes d'expressions pour le commerce et l'industrie" rédigées par notre Comité d'études, révisées et publiées, chaque mois, par "le Bulletin du Parler Français au Canada", répondent à un besoin urgent en vulgarisant les mots propres à exprimer, en bon français, les objets d'utilité courante. Les enfants de nos écoles et de nos collèges, surtout, peuvent bénéficier de ces listes. Durant l'année scolaire qui se termine avec le présent mois, les écoles catholiques de la cité de Montréal et dix collèges classiques ont appris par coeur ces listes auxquelles, grâce à la sympathie de leurs directeurs, ils se sont abonnés. Les collèges de Rimouski, Sainte-Anne, Lévis, Québec, Chicoutimi, Sherbrooke, Valleyfield, L'Assomption, Sainte-Thérèse, Saint-Bo-

niface au Manitoba et toutes les écoles de la paroisse du Saint-Enfant-Jésus de Montréal ont été nos centres de rayonnement.

Il nous ferait plaisir de signaler au public les efforts généreux que, dans ces milieux, nos publications mensuelles ont suscitées. Des professeurs, comprenant notre oeuvre et voulant y participer efficacement, se sont complus à commenter nos listes, à les expliquer à leurs élèves, à les faire apprendre.

Qu'avons-nous besoin d'exprimer, ici, notre reconnaissance pour les sympathies, connues et inconnues, qui contribuent au succès de la Ligue des Droits du Français? Mais nous espérons encore davantage. Nous comptons pour l'an prochain sur un grand mouvement d'ensemble. A la liste déjà nombreuse des collèges classiques qui nous honorent de leur confiance, nous voulons ajouter tous les noms qui n'y figurent pas, afin que notre campagne éducatrice porte des fruits plus abondants.

BUREAU DE PUBLICITE.

"Bureau de Publicité." Nos efforts pour propager la langue française dans le commerce et l'industrie, au Canada, seraient peu efficaces si nous n'avions personne pour rédiger, en bon français, les calendriers, les annonces et les catalogues, tout ce qui ne s'imprimant qu'en anglais devrait s'imprimer dans les deux langues, en ce pays. C'était là ce que nous voulions d'abord offrir aux marchands et aux industriels, des traducteurs compétents, auxquels ils pourraient toujours s'adresser. Notre bureau de publicité répond à ce besoin et offre au public des garanties suffisantes. La traduction qui nous est confiée s'en va d'abord au traducteur-spécialiste en la matière. Elle est ensuite revue avec soin par notre comité d'études, et, si on le désire, par le Comité d'études de la Société du Parler Français de Québec.

Nous préférons faire la traduction complète d'un travail anglais plutôt que de corriger une traduction boiteuse. Nous n'avons pas encore refusé de faire ces corrections, bien qu'elles soient parfois difficiles. Dans ce cas, nous désirons avoir le texte anglais avec le texte français.

Notre bureau de publicité a déjà accompli des travaux considérables pour les compagnies de chemin de fer ou d'assurance, sans compter les

A
A
17
20
Pa

annonces multiples et multicolores qu'on nous prie de traduire soit en anglais, soit en français. Citons de mémoire, les travaux entrepris pour la compagnie de chemin de fer de Chicoutimi, la Guardian Accident & Guarantee Co., la Dougall Varnish Company, de Montréal, et plusieurs autres de Toronto et d'ailleurs. Les témoignages les plus flatteurs sont venus, de toutes parts, prouver l'utilité et la nécessité de cette initiative qui, en réalité, est peut-être la partie principale de notre oeuvre.

NOS MEILLEURS AMIS

" Nos meilleurs amis. " J'ai déjà nommé dix collègues classiques, la Corporation des Ecoles Catholiques de la Cité de Montréal et celle de la paroisse de L'Enfant-Jésus. Que ne puis-je énumérer la liste de nos membres ! On y verrait figurer des évêques, des prélats, des éducateurs, des politiciens, des journalistes, des professionnels, des commerçants et des industriels, des laïques, des prêtres et des religieux, tous attirés vers nous par sympathie et par conviction. Pour le moment, nous croyons de meilleure tactique de laisser ignorer au public et le nombre et la qualité de nos membres. Simplement, trois témoignages que voici suffiront à faire connaître quels sont ceux sur lesquels nous comptons.

La Société du Parler Français au Canada fut la première à saluer notre naissance comme à recevoir nos hommages. A peine notre Ligue était-elle constituée que le Comité permanent de la Langue française au Canada établissait, aux bureaux de notre Ligue, le Secrétariat régional du Ralliement catholique et français en Amérique. De plus, le " Bulletin du Parler Français " nous ouvrait, toutes grandes et à titre gratuit, ses colonnes, et il s'efforçait de nous rendre facile la tâche et brillant l'avenir.

L'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal fait actuellement davantage. Elle nous offre d'établir notre siège social au Monument National, met un appartement à notre disposition pour les réunions de nos comités, et nous permet de remplir

une partie de son organe officiel : " Le Petit Canadien ".

La Ligue des Droits du Français s'honore de l'amitié des deux plus grandes sociétés nationales du Canada-français, et désire travailler, dans la mesure de ses forces, tout en poursuivant son but, à l'accomplissement de l'oeuvre de ses aînés; elle les remercie de leurs sympathies si précieuses et les prie de croire à sa profonde gratitude et à son entier dévouement.

Enfin, pour communiquer à chacun l'assurance où nous sommes que travailler à la conservation de notre langue c'est travailler à la sauvegarde de notre foi, nous publions, avec le plus vif plaisir, ces paroles d'encouragement que la plus haute autorité ecclésiastique du Canada, Son Eminence le Cardinal Bégin, a bien voulu nous adresser, quelques jours avant son départ pour Rome:

"Votre Ligue des Droits du Français, écrit Son Eminence, a ma plus entière, ma plus cordiale approbation. Elle fait une oeuvre excellente et mérite tous nos encouragements; elle contribue à faire disparaître de notre langue les anglicismes qui l'ont envahie et à leur substituer les expressions françaises correspondantes. Les listes d'expressions corrigées qu'elle a déjà fait publier dans le "Bulletin du Parler Français" nous sont une preuve évidente de son activité et de l'efficacité de son travail; elle a rendu d'importants services et en rendra encore davantage par la diffusion de son lexique du commerce et de l'industrie dans nos maisons d'éducation canadiennes. J'ai lu avec un vif intérêt vos consultations, votre programme, et le précieux livre de Pierre Homier : "La Langue Française au Canada". La voie à suivre vous est parfaitement tracée, n'en deviez jamais. Je vous souhaite courage et inlassable ténacité: le succès ne manquera pas de couronner vos efforts."

La Ligue des Droits du Français conservera cette lettre autographe de l'Eminentissime Cardinal Bégin comme le résumé le plus fidèle de la tâche qu'elle s'est assignée, comme le témoignage le plus précieux de l'utilité de son oeuvre, et comme un gage de succès pour l'avenir.

Montréal, 27 mai 1914.

Joseph GAUVREAU.

